

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
DES ECOLES PUBLIQUES – COATREVEN
Séance du 10 février 2026**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-252201314-20260210-202602007-DE

Date de convocation : le 5 février 2026

Membres : En exercice : 8 Présents : 6 Votants : 8

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric PLET, Président.

Etaient présents : , Frédéric PLET, Franky DEMEERSSEMAN, Nassera KEATS, Nathalie BOUVERET, Thibaut LE GOFF, Salvatore TANDA.

Etaient absents : Bernard GAUTIER, Jean-Louis PRAT

Pouvoir : Bernard GAUTIER donne pouvoir à Frédéric PLET, Jean-Louis PRAT donne pouvoir à Nathalie BOUVERET,

Secrétaire de séance : Nathalie BOUVERET

N° 2026-02-007

OBJET : REPARTITION DES CHARGES DES COMMUNES – ANNEE 2026

Vu le vote du budget primitif 2026 fixant le montant des participations des quatre communes adhérentes au Syndicat,

Le Président propose la répartition suivante :

	CAMLEZ	COATREVEN	KERMARIA	TREZENY	TOTAL
Nbre d'enfants	27	17	45	12	101
Nbre habitants	866	498	1143	363	2 870
Participation en %	28.45	17,09	42.19	12,26	100
Montant €	55 640.84 €	33 423.09 €	82 502.96 €	23 983.55 €	195 550.44€

Nombre d'enfants au 1^{er} septembre 2025

Population INSEE au 01/01/2026 (documents INSEE fournis par les 4 Mairies)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, fixe la part de chaque commune comme indiqué ci-dessus

. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

Syndicat Intercommunal
pour la mise en œuvre
du regroupement pédagogique
des écoles publiques
COATREVEN 22450